

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FINANCIERE OGIC
Société par actions simplifiée au capital de 18.348.627 Euros
Siège social : 155 Rue Jean Jacques Rousseau 92350 ISSY LES MOULINEAUX
505 235 143 R.C.S Nanterre

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
22 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 septembre
A 10 heures

Les actionnaires de la société **FINANCIERE OGIC**, société par actions simplifiée au capital de 18.348.627 Euros, dont le siège social est 155 Rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Jean-Louis SAVOYE, représentant la société DENTRESSANGLE, Président de la société préside la séance. Monsieur Frédéric ROUSSET est appelé comme scrutateur.

Madame Magali BOURGANEL est désignée comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que plus des deux tiers des actions composant le capital social sont présentes ou représentées.

L'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DE SURVEILLANCE,**
- 2. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES,**
- 3. QUESTIONS DIVERSES.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le texte du projet des résolutions soumis à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Comité de Surveillance à compter de ce jour et pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 et tenue en 2029 :

Monsieur Raphaël FEUILLET, né le [REDACTED] à [REDACTED]
demeurant [REDACTED]

Monsieur Raphaël FEUILLET a indiqué qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et a déclaré n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire lesdites fonctions de membre du Comité de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et aucun actionnaire ne demandant la parole au titre des questions diverses, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.